

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Band: 25 (1916)
Heft: 20

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Fünfundzwanzigster Jahrgang
Erscheint jeden Samstag

Organ und Eigentum des
Schweizer Hotelier-Vereins

Vingt-cinquième Année
Paraît tous les Samedis

Organe et Propriété de la
Société Suisse des Hôteliers

Die Vereinsmitglieder erhalten das Blatt gratis. Les Sociétaires reçoivent l'organe gratuitement.

Alleinige Inseraten-Annahme: **RUDOLF MOSSE**, Annoncen-Expedition, Zürich und Basel.

Alleinige Konzessionärin für den in- und ausländischen Propagandendienst des Schweizer Hotelier-Vereins.

INTEGRATIONS- und Anzeigenpreis: Pro Zeile 30 Cts., Anzeigen ausl. Ursprungs 40 Cts., Reklamen ausl. Ursprungs Fr. 1.25, Reklamen ausl. Ursprungs Fr. 1.50.

ABONNEMENT: SCHWEIZ: Jährl. Fr. 10.—, halbjährl. Fr. 6.—, vierteljährl. Fr. 3.50, 2 Monate Fr. 2.50, 1 Monat Fr. 1.25. AUSLAND (inkl. Portozuschlag): Jährl. Fr. 15.—, halbjährl. Fr. 8.50, vierteljährl. Fr. 4.50, 2 Monate Fr. 3.20, 1 Monat Fr. 1.60.

Les annonces sont seules reçues par **RUDOLF MOSSE**, Agence de publicité, Zurich et Bâle.

Seule concessionnaire du service de publicité suisse et étranger de la Société Suisse des Hôteliers.

PRIX DES ANNONCES: La petite ligne 30 cts., annonces de l'étranger 40 cts., réclames fr. 1.25, réclames de l'étranger fr. 1.50.

ABONNEMENTS: SUISSE: 12 mois fr. 10.—, 6 mois fr. 6.—, 3 mois fr. 3.50, 2 mois fr. 2.50, 1 mois fr. 1.25. ÉTRANGER (frais de port compris): 12 mois fr. 15.—, 6 mois fr. 8.50, 3 mois fr. 4.50, 2 mois fr. 3.20, 1 mois fr. 1.60.

Postcheck- & Giro-Konto No. V, 85 • Redaktion und Expedition: St. Jakobstrasse No. 11, Basel. • Verantwortlich für Redaktion und Herausgabe: E. Stigeler, Basel. • TÉLÉPHONE No. 2406. • Rédaction et Administration: St. Jakobstrasse No. 11, Bâle. • Druck: Schweizerische Verlags-Druckerei G. Böhm, Basel. • Compte de chèques postaux No. V, 85 •

Aufnahme-Gesuche. Demandes d'Admission.

Mr. Roger Voruz, Hôtel de Montreux, Lausanne 49
Parrains: MM. J. Reisser, Hôtel du Château, Ouchy, et E. Schweitzer, Hôtel des Voyageurs, Lausanne.
Wenn innert 14 Tagen keine Einsprache erhoben wird, gilt obiges Aufnahmegesuch als genehmigt.
Si d'ici 15 jours il n'est pas fait d'opposition, la demande d'admission ci-dessus est acceptée.

AVIS

Kochkurse der Hotelfachschule
des
Schweizer Hotelier-Vereins
in Cour-Lausanne.

Am 25. Mai 1916 beginnt ein neuer
Kochkurs
mit Dauer bis 10. September a. c.
Auskünfte und Unterrichtsplan durch die
Direktion der Hotel-Fachschule
in Cour-Lausanne.

Cours de cuisine de l'Ecole professionnelle
de la
Société Suisse des Hôteliers
à Cour-Lausanne.

Le 25 Mai 1916 commencera un nouveau
Cours de cuisine
avec durée jusqu'au 10 Septembre.
Pour renseignements et plan d'enseignement s'adresser à la
Direction de
l'Ecole Hôtelière à Cour-Lausanne.

Extrait du procès-verbal
des
délibérations du Comité
de la
Séance du 29 Avril 1916, à 9 h. du matin,
au Bureau central à Bâle.

Sont présents:
Mr le Dr O. Töndury, président,
L. Gredig, vice-président,
E. Bezzola, suppléant,
A. Brenni,
Ch. Elsener,
E. Stigeler, secrétaire.

Délibérations:
1^o Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

2^o Action de secours. — Il est pris connaissance des réponses faites à la circulaire du Comité au sujet de l'action de secours et parvenues au dernier moment. Le Président présentera à la prochaine séance du Conseil de surveillance un rapport détaillé sur les réponses envoyées par les Sociétés locales et par différents membres du Conseil de surveillance.

3^o Calcul des prix pour enfants. — Le Comité fixe, pour transmission au Conseil de surveillance, sa motion relative à cette question en se basant sur les propositions formulées par les Sociétés locales d'hôteliers.

4^o Hôtels réquisitionnés par les autorités militaires. — Un membre de la Société a adressé au Comité une longue protestation dans laquelle il se plaint de ce qu'une commune située dans la zone frontalière se refuse à payer elle-même une indemnité quelconque pour l'accaparement de son hôtel réquisitionné militairement d'une façon presque permanente depuis le commencement de la guerre.

L'examen de cette affaire établit que, d'après la loi, c'est affaire des communes de pourvoir aux cantonnements. Il n'existe malheureusement pas de normes, reposant sur base légale, pour des indemnités de communes aux propriétaires de cantonnements. Par contre, selon une décision du Conseil fédéral en date du 5 Novembre 1915, le Département militaire fédéral est autorisé à payer un supplément journalier d'indemnité de 2 centimes par homme et de 2 centimes par cheval en faveur des fournisseurs de cantonnements dans les communes qui justifient depuis le début de la mobilisation d'une occupation de troupes d'une durée totale de 5 mois, l'effet de cette décision commençant à partir du sixième mois.

L'hôtel en question étant complètement dépourvu du trafic des voyageurs, son occupation militaire permanente, sans paiement d'une indemnité convenable par l'autorité municipale, équivaut non seulement à un gros préjudice pour l'hôtelier, mais aussi à une inégalité de traitement par rapport aux autres habitants de la commune, les prestations exigées de lui étant beaucoup plus élevées que les prestations exigées de ses autres habitants. Le Comité a décidé en conséquence d'intercéder auprès de l'autorité locale pour qu'une modeste indemnité soit accordée encore après coup, par raison de justice et d'équité, au sociétaire qui a dû subir le dommage.

5^o Rapport sur l'exercice annuel. — Le projet élaboré par le Secrétaire pour le rapport concernant l'exercice 1915/16 est discuté et approuvé avec quelques compléments.

6^o Comptes annuels. — Il est pris connaissance des comptes annuels 1915/16 de la Société, de la Commission de propagande, du Bureau central et du Fonds Tschumi, examinés par le réviseur-comptable assermenté. Ces comptes sont approuvés en vue de leur remise au Conseil de surveillance.

Les membres du Comité parcoururent avec intérêt toute la comptabilité de la Société.

7^o Le budget pour l'année 1916/17 est établi en projet.

8^o Conseil de surveillance. — La prochaine séance ordinaire du Conseil de surveillance est

fixée au Vendredi, 12 Mai. Zurich est choisi comme lieu de réunion.

L'ordre du jour en est arrêté. Il sera incessamment adressé en imprimé aux membres du Conseil de surveillance.

9^o Assemblée générale. — Il est décidé de proposer au Conseil de surveillance de tenir à Zurich le Samedi, 17 Juin, l'Assemblée générale de cette année. Le projet d'ordre du jour est établi pour transmission au Conseil de surveillance.

10^o Liste des membres. — Sur la proposition du Secrétaire il est décidé de renoncer cette année comme l'an dernier, cela pour des raisons d'économie, à la publication de la liste des membres de la Société. Les changements, survenus dans l'effectif des sociétaires et des Conseils de la Société depuis la dernière édition seront publiés comme supplément particulier à la dernière liste parue et un exemplaire en sera adressé à tous les sociétaires.

11^o Schéma pour la comptabilité d'hôtel. — Le Conseil de surveillance avait chargé, il y a deux ans, le chef du Bureau central et le réviseur-comptable assermenté de la Société d'établir un schéma pour la tenue des livres d'hôtels. Le projet de ce schéma est terminé et le Comité décide de le soumettre au Conseil de surveillance, afin que celui-ci puisse décider si le dit schéma devra être remis aux sociétaires et de quelle façon il le sera.

12^o Guide des hôtels. — Eu égard au prolongement de la guerre il est décidé de proposer au Conseil de surveillance de renoncer aussi pour l'année 1917 à la publication d'une nouvelle édition du Guide des hôtels. La provision d'exemplaires de la dernière édition est encore assez forte pour satisfaire à tous les besoins.

13^o Œuvre d'hospitalisation des infirmières. — Le Secrétaire présente un rapport sommaire sur la récente fondation d'un comité d'initiative suisse pour l'hospitalisation d'infirmières ressortissantes à des Etats belligérants et obligées de restaurer leur santé. Les membres de la Société recevront à ce propos une circulaire dans laquelle ils seront invités à coopérer à cette nouvelle œuvre humanitaire.

La séance est levée à 5 1/2 heures.
Le Président: Dr O. Töndury.
Le Secrétaire: E. Stigeler.

Zukunftssorgen.

Dass für die neutralen Kleinstaaten, die wie unser Land hart an der Peripherie der Kriegszone liegen, kein Grund besteht, besonders optimistisch in die nächste Zukunft zu blicken, kann man jetzt alle Tage in der politischen Presse lesen und wird auch durch die allgemeine Kriegslage bestätigt. Abgesehen vom Orient, wo sich Erfolg und Misserfolg der Entente ungefähr die Wage halten, hat sich auf allen Kriegsschauplätzen seit mehreren Wochen kein Ereignis von weittragender Bedeutung eingestellt und selbst die Riesenschlacht von Verdun scheint nicht die Früchte zeitigen zu wollen, die man hüben und drüben von ihr erwartete. Die Heerführer suchen zwar überall die Entscheidung; statt dessen hat sich aber mehr und mehr ein Gleichgewicht der Kräfte herausgebildet, das nichts

weniger als ein baldiges Ende der fürchterlichen Völkerheimsuchung ahnen lässt. Allerdings meinen viele Kritiker, die sich den Anschein geben, mehr zu wissen, als andere Sterbliche, die gegenwärtige stationäre Lage auf dem weilläufigen Kriegstheater sei nur die bekannte Stille vor dem Sturm, der bald ein verheerendes Ungewitter naturnotwendig folgen müsse. Und in der Tat, hinter der relativen Kampfesruhe in West und Ost verbirgt sich ein fieberhaftes Rüsten, das auch die letzten mobilen Kräfte verwendungsfähig macht, um in die Wagschale der grossen Entscheidung geworfen zu werden, die von den Mächten schon aus wirtschaftlichen wie politischen Gründen angestrebt wird und angestrebt werden muss. Vor den Augen der neutralen Beobachter wird sich demnach über kurz oder lang ein neues Schauspiel gewaltiger kriegerischer Eruption abspielen, und da sich über Art, Ort und Zeit der kommenden grossen Ereignisse nur Vermutungen anstellen lassen, so ist es nur natürlich, wenn der Auszustehende die Sorge nicht los wird, auch die kleinen neutralen Staaten könnten gegen ihren Willen in den Kriegsstrudel gezogen werden. Darum ist es für die kleinen Völker erste Pflicht, gerade jetzt die Kampfhandlungen mit gespannter Aufmerksamkeit zu verfolgen und vor allem: ihr Pulver trocken zu halten!

Erscheint schon die augenblickliche Kriegslage und namentlich die Aussicht auf die bevorstehenden Entwicklungsmöglichkeiten nicht derart rosig, um die politischen Befürchtungen der Neutralen völlig niederzuzuhalten, so ist ihre Situation in wirtschaftlicher Hinsicht womöglich noch besorgniserregender. Denn hier handelt es sich nicht mehr wie dort um blosser Vermutungen, die sich bald zu ersten Gefahren verdunkeln, bald wieder aufhellen, sondern um fassbare Tatsachen wie den Handelskrieg, die Zensur und Beschlagnahme der neutralen Post u. a. m., alles Massnahmen, die die friedlichen Völker in kaum noch erträglicher Weise in Mitleidenschaft ziehen. Namentlich in unserer kleinen Schweiz, an deren Granitwall sich ringsum die Flutwellen des Krieges brechen, die rings von mächtigen Völkern eingeschlossen und die demnach in ihren wirtschaftlichen Verhältnissen, im Auslandsverkehr, ganz auf die Gefälligkeit der Nachbarn angewiesen ist, macht sich die Abschneidung vom Weltverkehr stets nachhaltiger fühlbar. Die Hemmung in Handel und Wandel, die Erschwerung, ja Unterbindung der Zufuhren, wird nachgerade zur Kalamität, die unser wirtschaftliches Eigenleben und damit unsere Selbständigkeit ernstlich bedroht. Was liegt daher näher als der Wunsch, es möchte dem schrecklichen Krieg doch endlich durch irgend eine entscheidende Wendung ein Ziel gesetzt werden, damit auch das grausame Spiel gegenüber den Neutralen ein Ende findet, und damit diese kleinen Völker ihrer Arbeit ungestört durch fremde Einflüsse wieder nachgehen können!

Dass die wirtschaftliche Schädigung keinem andern Gewerbe in dem Umfang zusetzt, wie der Hotellerie, ist an dieser Stelle schon öfters erörtert worden. Desgleichen wurde wiederholt vor allzu optimistischen Hoffnungen auf einen baldigen Aufschwung des Reiseverkehrs gewarnt, zumal die gewaltige Reichtumszerstörung, die der Krieg für alle Nationen und alle verbenden Bevölkerungsschichten im Gefolge hat, selbst den besser situierten

Conservenfabrik **Seethal** in Seon (Aargau)

Confitures, Gemüse- und Früchteconserven, Syrupe

(171)

Hotel- & Restaurant- Buchführung

Amerikanisches System Frisch.
 Lehre amerikanische Buchführung nach neuem bewährtem System durch Unterrichtsblätter, Hunderte von Anerkennungsbescheiden. Garantie für den Erfolg. Verschiedene Lehrprospekte, Prima Referenzen. Richte auch selbst in Hotels und Restaurants Buchführung ein. Ordne verschiedenartige Bücher. Gehe auch nach auswärts.
 Alle Geschäftsbücher für Hotels auf Lager.
H. Frisch, Zürich I
 Bücherexperte (10)

Pension

am Thunersee, Nähe Bahnhof, in fr. Lage, günstig zu vermieten. Kleines, freundliches Haus. Anfragen befördert die Schweiz. Anst. Exp. A. G. Hasenstein & Vogler, Bern, unter Chiffre U. 3065 Y. (268)

Offeniere

Prima Oliven-Öl per Liter 3.25
 Prima Speise-Öl „ 2.60
 Prima Cocos-Nuss-Fett p. kg. 2.80
 Wein-Essig „ per Liter „ 60
 Geröst. Kaffee-Bohnen p. kg. 1.90
 Ger. Vorder-Schinken „ „ 3.20
 Geruch. Brustspeck „ „ 2.90
 Gesalzene Ware „ „ 2.90
 Prima Speise-Reis „ „ 80
 „ Tessin-Teigwaren „ „ 90
 Walliser Flaschenweine.
 Clos de Montbeux 1/2 l. 1.40, 1/2 „ 80
 Etolle du Valais „ 1.40
 Malignon „ 1.40 „ 80
 Döles Clos de Ravanne 1/2 „ 1.70
 Grand Mousseux Valaisan 1/2 „ 2.70
 In Kisten von 30, 50, 60 Flaschen.
 Most „ per Liter „ 20
 Prima Birnen-Saft „ „ 24
 Prima Apfel-Saft „ „ 26
 In Packungen v. kg. 5, 10, 25, 50, 100, 200.
 Vitafine-Cocoa-Fett p. kg. 2.80
 Viola-Kochfett „ „ 2.80
 Nur für Schweiz. Konsum.
A. F. Zullig, Lugano.
 Telefon 6.18 (201)

WER

Stelle sucht in Hotel oder Pension oder Personal bedarfsinsetiert mit Erfolg in der in Basel erscheinenden
HOTEL-REVUE
 Offizielles Organ des Schweizer Hotelier-Verzins.

Demoiselle

de 18 ans, ayant fait un apprentissage comme repasseuse, cherche place, où elle pourrait exercer son métier, dans un hôtel (lingerie) ou comme femme de chambre, dans la Suisse française, pour en même temps se perfectionner dans la langue française. Bon gage demandé. Adressez vos offres à M. le pasteur W. Hoch à Zell (Zürich). (278)

Hygienische

Bedarfsartikel und Gummlwaren in grosser Auswahl. (Probierort: 3.30 u. 5.50) Preisliste mit 100 Abbild. gratis u. versch. Sanitätsgeschäft P. Hübscher (377) Seefeld 98, Zürich 8.

A vendre ou à louer

pour raison de famille, bon petit hôtel meublé au centre du Valais industriel. Prix et conditions favorables. S'adr. Georges Tabin, Siere. (257)

Spezialität Tee Rikli

Mischungen für Hotels und Confiseries.
A. Rikli-Egger, Bern.
 (232)

Affaire exceptionnelle

A vendre hôtel meublé à Alger (Algérie) sans restaurant; installation moderne, dans quartier populaire et d'avenir. Recettes prouvées, av. tendance à augmenter. Prix 40,000 francs. S'adresser à l'Agence de voyages: Mollard & Cie, Vevey. (Za 8077)

Kochfett

sehr ergiebig à Fr. 3.—, hochfein mit Rahmbutter à Fr. 3.80 6, 10 und 20 Kilogramm. (287)
 Hans Sommer, Sälistrasse, Olten.

Servietten in Leinen-Imitation zu billigen Preisen



Cache-pots „Valauries“

avec sooles, hauteur environ 30 cm; éventuellement sans soole, hauteur 31 cm environ. Indiquer couleur, forme et prix à M. H. Lomann, Hôtel, Mg. (279) La Prairie à Lausanne.

SWISS CHAMPAGNE



MAULER & CIE
 au Prieuré St-Pierre
 MOTIERS-TRAVERS

Nachtisch-Einlagen

aut. imprég. Holzle, geg. Geruch. Stück 40. In Droge u. Haushalt-Gesch. Von jeder Hausfrau gelobt. (158)

Pension. A vendre ou à louer de suite la Pension des Fougères à Plamboiz sur Ollon

(1127 m. d'altitude) de construction récente, comprenant 24 chambres meublées et toutes dépendances. Belle situation et vue splendide. Conditions très avantageuses pour premier séjour. (253) S'adresser pour visiter à M. A. Chambovey, cafetier, à Ollon, et pour traiter au Crédit foncier Vaudois, à Lausanne.

Unter günstigen Bedingungen zu verkaufen ein guterhaltenes

Motorboot

Tragkraft 18 Personen, 4 zylindrisch, Geschwindigkeit circa 16 km. per Stunde. Auskuff Postfach 20184, Lugano-Paradiso.

Zu verkaufen. Ein Kreuz-Thermalbad

(Heilschluffbad), complet, bereits neu, wird bedeutend unter Ankauf abgegeben. — Anfragen unter Chiffre Z. F. 2418 befördert die Ann.-Exp. Rudolf Mosse, Zürich. (282)

Gesucht tüchtiger, gut empfohlener Hausdiener.

Zeugnisabschriften u. Photographie nebst Gehaltsansprüchen unter Ch. Z. G. 837 an Rudolf Mosse, St. Gallen. (281)

Günstige Kaufgelegenheit für Architekten, Hotel- u. Badeanstalts-Besitzer

11 engl. Feuerornamente ungebraucht, mit Schönheitsfehlern, ab Baustelle in der Schweiz, zum Ausnahmepreis von Fr. 70.— per Stück zu verkaufen. Offerten unter F. S. K. 929 an Rudolf Mosse, Frankfurt a/M. (269)



Sportanzüge Zweckmässig
BURGER-KEHL & Co.
 Basel, Bern, Genève, Lausanne, Luzern, Neuchâtel, St. Gallen, Winterthur, Zürich 1.

Dr. Krayenbühls Nervenheilanstalt „Friedheim“
 Zihlschlacht (Schweiz), Eisenbahnstation Amriswil, für Nerven- u. Gemütskranke, Entwöhnungskuren (Alkohol, Morphinum, Kokaïn usw.) * Gegründet 1891. * Sorgfältige Pflege. Hausarzt: Dr. Wannier. Mg. (Za 2452 g). Chefarzt: Dr. Krayenbühl.

Iva Liqueur

Erste und älteste Schweizer Marke

Prospekte, Muster und Barrezepte gratis auf Verlangen

Iva General-Agentur
 Erlachstr. 5 BERN Erlachstr. 5 (163)

Kleine Anzeigen große Wirkung

d. h. Anzeigen, die das tägliche Leben betreffen, wie: Kauf- und Verkauf, Pacht, Miete, Personal, Kapitalgeschäfte und -angebote ersparen nur dann wenn sie sorgfältig abgefaßt und zweckentsprechend ausgefertigt sind, wenn die Anzeigen der zu benutzenden Zeitungen auf Grund sachdienlicher Erfahrung getroffen sind. Bitte diese Bedingungen werden erfüllt ohne irgendwelche Preiserschöpfung, ferner wird eine weltweite Breitenwirkung, Zeit- und Arbeitsersparnis erzielt durch Liebertragung derartiger Anzeigen an die

Annoncen-Expedition Rudolf Mosse

Zürich
 Limmatquai 34, Telefon 660
 Basel
 Neuenhofstr. 50, Telefon 2164

Demme & Krebs, Bern

Gegründet 1864 Export Telefon No. 1887
Spezialitäten: Kirschwasser, Enzian, Reckholder, Trusen, Zwetschgenwasser, Magenbitter, Heidelbeerbranntwein, süsse Liqueurs, div. Sirops etc.
Direkt. Import v. Cognac, Rhum, Arac, Whisky, Turiner-Wermuth, Malaga, Madere, Sherry, Portwein, Sherry-Brandy, Chartreuse, Benedictine etc.
CHAMPAGNER-WEINE
 Goldene Medaillen und Diplome:
 Zürich, Melbourne, Paris, Bern, Basel etc.

Wir können noch einen Posten reinleinene Badetücher

in verschiedenen Grössen, bis 160 x 240 cm, liefern. Solche sind heute billiger als die baumwollenen Protiertücher, zu dem viel angenehmer im Gebrauch, leichter waschbar und leichter trocknend. Auch in kleinen Toilettepackt, sog. „Kameretasche“ haben wir noch Vorrat billig abzugeben.
Müller & Co., Leinwandweberei, Langenthal. (260)

NEUCHÂTEL PERRIER
 SAINT-BLAISE
 HORS CONCOURS
 MEMBRE DU JURY
 BERNE 1914.
 (328)

WEINHANDLUNG LENDI & Co., St. Gallen u. Chur
 liefern die besten (451)
 Veltliner Flaschenweine, Tiroler Spezial, St. Magdalena, Malanser Eigenbau, Maiefelder, Churer Beerli.
 Landesausstellung in Bern 1914: Für Bündner Rheinweine Goldene Medaille.

Das Hotel-Restaurant Schlösschen Wörth am Rheinfall

(Eigentum des Kantons Schaffhausen) (290)
 an schönster Lage im Rheinfallecken gelegen, mit grosser Terrasse und Veranden und mit der Ueberfahrtsgerichtigkeit nach dem Rheinfallecken und nach dem Zürcherufer, ist zu verpachten. Tüchtige Bewerber belieben sich behufs näherer Auskunft an die Finanzverwaltung des Kantons Schaffhausen zu wenden. Das Pachtobjekt kann sofort angetreten werden.

Confiserie- u. Biscuitfabrik J. Arni, Lyss

empfeilt Hotels, Restaurants u. Buffets ihr grosses Assortiment in den feinsten **BISCUITS** Spezialität „HOTELMISCHUNG“ Probierbüchsen à 4 Kilos, per Kilo Fr. 3.20. (87)
 Feinster Kunst-Tafelhonig in Kesseln von 30 Kg. zu Fr. 1.20 per Kilo.

Fremden-Pension

sofort billig zu verkaufen im Berner Oberland. 28 Betten, elektrisch Licht, Zentralheizung, Bäder, grosser Garten. Preis 65 Mille, Anzahlung 5 Mille, Auch Tausch gegen kleines Wohnhaus oder Pension im Tessin. Offerten unter Z. R. M. 442 an die Annoncen-Exped. Rudolf Mosse, Limmatquai 34, Zürich.

Mobilier

gut erhalten und ein Posten Lingen würde gekauft, zur Komplettierung eines Landgasthofes. Offerten unter Chiffre H. N. 3511 an die Annoncen-Exped. Rudolf Mosse, Basel. (292)

A remettre à Genève, dans de très bonnes conditions, à cause de départ pour la guerre, **petit hôtel** (264)
 dans maison neuve, comprenant salle de brasserie, 20 chambres, mobilier neuf. On louerait avec droit de préférence pour achat de l'immeuble sur place import. de la ville; durée du bail à volonté et facil. de paiement. S'adr.: Louis Uebersax, 1, Place du Lac, Genève.

J. Bürgisser, Desinfektion, Küssnacht b. Zürich
 übernimmt die (548)
 Ausrottung von Schwabenkäfern, Wanzen, Mäusen, Motten, etc. unter vertraglicher Garantie.
 Zum Selbstbehelf versende bewährtes Mittel zu bescheidenen Preisen.

Man spart

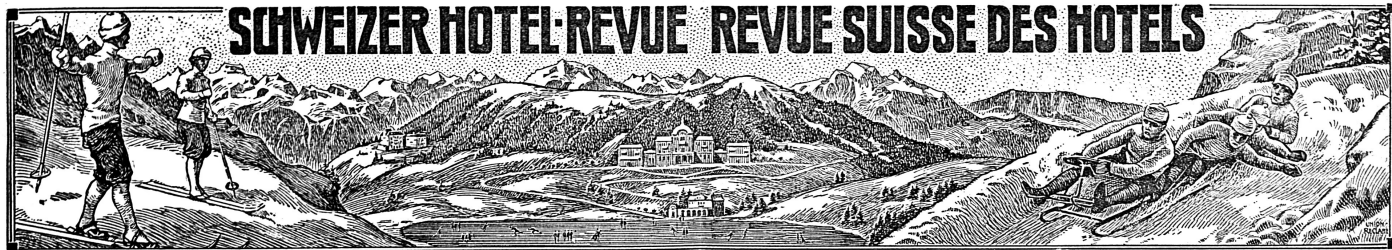
Kosten, Zeit u. Arbeit
 durch Benutzung unserer Annoncen-Expedition, selbst wenn es sich nur um eine Gelegenheits-Anzeige, ein Gesuch oder ein Angebot handelt, das in einer oder mehreren Zeitungen veröffentlicht werden soll.
Annoncen-Expedition Rudolf Mosse
 Zürich
 Limmatquai 34
 Telefon Nr. 660
 Basel
 Annoncenortel 50
 Telefon Nr. 2164

SWISS CHAMPAGNE
 La plus ANCIENNE MAISON SUISSE.
 Fondée en 1811, à Neuchâtel.
 EXPOSITION DE BERNE 1914
 MÉDAILLE D'OR
 avec félicitations du Jury (186)

Schweizerische Aktien-Gesellschaft
 Bamberger, Leroi & Co., Zürich

Fabrik sanitärer Wasserleitungsartikel

Badewannen, W. C., Waschtische, Urinals, Bidets etc.; Spezial-Modelle für Hotels. (188)



Soucis d'avenir.

Que pour les petits Etats neutres qui, comme notre pays, sont placés juste à la périphérie de la zone de guerre, il n'y est aucun motif de considérer d'un œil optimiste l'avenir immédiat, c'est une opinion qu'on rencontre tous les jours dans la presse politique et qui est confirmée aussi par la situation générale des hostilités. Indépendamment de l'Orient où succès et insuccès de l'Entente tiennent à peu près la balance égale, aucun événement de grande envergure ne s'est produit depuis plusieurs semaines sur les différents théâtres de la guerre et même la gigantesque bataille de Verdun semble ne pas vouloir produire les résultats que ça et là on en attendait. Les chefs d'armées cherchent bien partout la décision, mais à sa place il s'est formé de plus en plus un équilibre des forces qui ne laisse rien moins présager qu'une fin prochaine de l'effroyable cataclysme. De l'avis de beaucoup de critiques qui se donnent l'air d'en savoir plus que le reste des mortels la situation stationnaire actuelle des belligérants ne serait, à vrai dire, que le calme qui précède l'orage et bientôt un épouvantable cyclone lui succéderait. Et, en effet, derrière la tranquillité relative qui règne à l'ouest et à l'est se cache un armement fébrile qui s'applique à employer les dernières forces mobilisables pour les jeter dans le plateau de balance de la grande décision, tant recherchée par les Puissances pour raisons économiques aussi bien que politiques. Il se jouera donc tôt ou tard sous les yeux des spectateurs neutres un nouveau spectacle de formidable éruption militaire et comme on en est réduit à des présomptions touchant le genre, le lieu et l'époque de ces futurs grands événements, il n'est que naturel que ceux qui sont demeurés en dehors de la mêlée redoutent que les petits Etats neutres viennent à être, contre leur volonté, attirés dans le conflit. C'est donc pour les petits peuples un devoir de premier ordre de suivre avec la plus sérieuse attention les péripéties de la lutte et surtout de garder leur poudre sèche.

Si la situation actuelle des hostilités et notamment la perspective de prochaines possibilités d'extension du fléau ne sont pas faites pour éloigner complètement les appréhensions politiques des neutres, leur position au point de vue économique est encore, si possible, plus inquiétante. Car, il ne s'agit plus là de simples appréhensions s'assombrissant ou s'éclaircissant tour à tour, il s'agit de faits tangibles tels que la guerre commerciale, la censure, la saisie de la poste neutre, etc., toutes mesures qui atteignent d'une façon intolérable à la longue les peuples paisibles. Dans notre petite Suisse, en particulier, contre le rempart granitique de laquelle les vagues déchaînées de la guerre déferlent de toute part et qui, encerclée par de puissantes nations, se trouve conséquemment à la merci des voisins, la cessation de la circulation générale fait sentir ses effets d'une façon toujours plus préjudiciable. L'arrêt des affaires, les difficultés opposées à l'importation, voire même le ligotement de celles-ci tournent presque en calamité qui menace sérieusement notre propre vie économique, partant notre indépendance. Que faire, en conséquence, sinon de désirer que cette effroyable guerre trouve enfin sa terminaison par quelque changement décisif, afin que cesse du même coup le jeu cruel auquel les neutres sont exposés et afin que ces petits peuples puissent de nouveau vaquer à leurs travaux sans être inquiétés par des influences étrangères.

Il a été déjà démontré bien des fois ici même qu'aucune industrie n'a autant que l'hôtellerie souffert économiquement de la guerre. Nous avons également à réitérées fois mis en garde nos lecteurs contre des espérances trop optimistes leur faisant croire à une prochaine reprise de la circulation touristique, car l'immense destruction de richesses que la guerre provoque chez tous les peuples et dans toutes les couches laborieuses de la population imposera pour longtemps encore au public fortuné une certaine retenue dans ses dépenses de luxe. Nous croyons bien, nous aussi, à un réveil du goût du voyage après la guerre, le fait n'eût-il d'autres causes que le besoin, pour l'humanité, de passer à un genre de vie reconfortant qui rafraîchisse l'âme et le cœur et qui chasse de la mémoire les moroses impressions de ces longues et pénibles années de guerre. L'industrie et le commerce seront aussi dans la nécessité de renouer les liens rompus de l'économie universelle pour rétablir la production des marchandises et la clientèle détruite. Et pour cela

le plus nécessaire, ce sera de voyager. — Mais l'envie des voyages d'agrément qui, certainement, se manifesterait après les événements déprimants de ces temps d'angoisse, aurait-elle à sa disposition la menue monnaie nécessaire? C'est une question à laquelle nous ne pouvons pas répondre par l'affirmative pour toutes les classes sociales qui entrent ici en considération. Il faudra incontestablement après la guerre qu'une grande somme de travail, de gain et d'épargne soit réalisée avant que le mouvement des voyages de plaisir et que la circulation touristique puissent se développer de nouveau et retrouver leur extension et leur intensité d'autrefois. D'où cette conclusion que pour l'hôtellerie la série des années maigres ne peut nullement encore être regardée comme clôturée.

A cela s'ajoute pour l'hôtellerie suisse la rivalité plus serrée encore de la concurrence étrangère qui fait déjà aujourd'hui les efforts les plus intenses pour attirer à soi le mouvement international des voyageurs et l'orienter après la guerre économique, de sorte qu'à cet égard aussi le monde sera séparé en deux camps ennemis et qu'il restera peu de choses pour les petits Etats neutres. Il y a lieu d'admettre, il est vrai, que la Suisse continuera d'exercer sur le public son charme et sa puissance attractive et gardera dans l'avenir son rang comme pays de voyages. Et il est certain qu'entre les discours enthousiastes des conférences économiques et le fait concret du résultat obtenu, il y a encore un grand bout de chemin. Mais les cajoleries persistantes de l'hôtellerie française pour gagner la faveur du public voyageur américain, anglais et russe, comme les conférences du comité austro-allemand pour le développement réciproque de la circulation, comité à la séance duquel a été proclamé récemment à Vienne le principe d'une «nouvelle orientation du mouvement des voyageurs après la guerre», sont des symptômes qui, sans être directement inquiétants, sont cependant de nature à engager nos hôteliers à ouvrir l'œil. Ils doivent au moins leur montrer que l'hôtellerie suisse aura raison de se décider déjà pendant la guerre au sujet des lignes directrices qu'elle pense suivre pour garder sa position dans le tourisme international, cela d'autant plus que les questions de propagande la placeront probablement devant des problèmes tout nouveaux. On nous objectera peut-être que ce sera assez tôt après la conclusion de la paix pour trouver la solution de ces questions, mais nous disons, nous, qu'il vaut mieux tôt que tard, eu égard surtout à la concurrence étrangère, qui prend déjà ses dispositions, parce qu'elle sait qu'en matière de circulation des étrangers «les derniers ne seront jamais les premiers».

Que les économistes de tous les pays estiment de haute importance la valeur et la signification du tourisme et rendent de plus en plus attentifs leurs gouvernements à ce facteur économique, c'est là un fait qui ressort de certaines expériences recueillies seulement ces tout derniers temps dans les cercles hôteliers de notre pays. C'est ainsi que, durant la dernière saison d'hiver, on a pu constater dans nombre de stations de montagnes que de toutes les nationalités étrangères c'est l'élément anglais qui, de beaucoup, était le moins représenté. Ce phénomène tout à fait inexplicable pour les hôteliers devait frapper naturellement tout le monde, mais surtout les hôteliers eux-mêmes. Quand ils se sont informés du motif de ce changement, ils ont appris à leur grand étonnement que le gouvernement anglais ne délivre plus de passeports, notamment plus de passeports pour la Suisse, à cause du risque que des familles fortunées n'aillent s'établir dans ce pays. On ne saurait dire si c'est là le seul mobile ou le mobile prédominant qui a influencé le gouvernement britannique dans son geste. Etant donné la gigantesque consommation de forces employées dans tous les domaines, ce geste aura été sans doute aussi dicté par la volonté de garder en Angleterre les sommes d'argent que les voyageurs anglais dépensaient jusqu'à présent en Suisse pour leurs déplacements. Que ce refus de passeports n'ait pas eu pour seule raison la crainte de voir des sujets anglais s'établir à l'étranger et qu'il ait été aussi motivé par la volonté d'empêcher de gros abandons de numéraires en mains des neutres, c'est là une supposition qui résulte sans autres du fait que des personnalités haut placées et méritantes, que les autorités britanniques ne pouvaient pas facilement priver de passeports, ont été tout simplement signalées au contrôle maritime français qui, en pareils cas, refuse régulièrement l'autorisation de passage pour le continent. Ce n'est donc pas de l'animosité contre la Suisse qui a en-

gagé le gouvernement britannique à interdire l'émigration, c'est le souci de la situation financière du pays même. Cette mesure n'en affecte pas moins des intérêts suisses, puisqu'elle enlève à notre hôtellerie une partie importante de sa clientèle.

Incitées visiblement par l'exemple de l'Angleterre, les autorités allemandes se sont mises, elles aussi, à créer des difficultés au mouvement des voyageurs désireux de se rendre à l'étranger. La préfecture de police de Berlin a rendu en effet récemment une ordonnance en vertu de laquelle aucun passeport ne peut plus, pendant la guerre, être délivré pour des voyages de santé ou de plaisir au dehors. Seules les personnes malades pouvant justifier par un certificat médical qu'elles ont instamment besoin d'une cure dans une station climatérique étrangère déterminée obtiennent la permission de sortir de l'empire. Pour enlever à cette mesure l'apparence d'être dirigée contre les neutres, l'ordonnance s'étend aussi aux voyages projetés vers l'Autriche-Hongrie, mais étant donné la propagande habituellement faite dans la presse allemande en faveur des Alpes autrichiennes, il n'y a guère lieu d'admettre que cette disposition soit appelée à être bien sérieusement observée. La préfecture de police de Berlin ne restera probablement pas seule à prendre cette attitude hostile au tourisme extérieur et d'autres autorités allemandes édicteront sans doute sous peu des arrêtés du même genre. Que cette mesure vexatoire poursuive des buts résolument défavorables aux neutres, c'est une chose qui résulte aussi du fait que la sortie du territoire allemand est refusée dès à présent aux voyageurs autrichiens qui veulent se rendre en Suisse par les stations-frontière allemandes et que la sortie est refusée aux voyageurs allemands voulant se rendre à l'étranger par les stations-frontière autrichiennes. Ils n'obtiennent l'autorisation que s'ils peuvent prouver que leur séjour dans les dits pays remonte déjà à un certain temps (au moins au 1^{er} Août 1914). Il s'agit là probablement de mesures de précaution destinées à prévenir les désertions, mais il n'est guère probable, qu'après bientôt deux années de guerre, il y ait encore dans ces deux Etats un bien grand nombre d'hommes qui, astreints au service des armes, aient pu se soustraire à l'appel.

Ce sont bien plutôt des raisons de nature financière qui auront dicté en Allemagne ces entraves de la circulation et on ne se trompera pas en pensant que les autorités allemandes veulent tout simplement empêcher l'exportation de l'argent sous forme de dépenses de voyage. Nous pouvons, en Suisse aussi, comprendre la chose, car chacun doit penser avant tout à soi-même.

Il n'en est pas moins vrai que les dispositions restrictives prises, tant en Angleterre qu'en Allemagne, équivalent pour l'hôtellerie suisse à un sérieux préjudice économique et ne sont par conséquent pas faites pour renforcer les espérances de nos hôteliers en l'avenir prochain. Plus la fin de la guerre se fera attendre, plus aussi les perspectives deviendront peu réjouissantes.

L'Ordonnance de sursis en faveur des hôtels.

(Fin.)

B. Quelle est la procédure à suivre pour obtenir l'autorisation de construction et de transformation?

Une seule autorité est compétente pour accorder ou refuser cette autorisation: C'est le Conseil fédéral. Sa décision n'est susceptible d'aucun recours. Mais la demande devra être adressée avec les pièces justificatives au Gouvernement cantonal. Elle devra être accompagnée d'une pièce établissant que le demandeur est en possession des moyens financiers ou qu'une banque les tient à sa disposition. Comment pourra-t-il rendre vraisemblable le besoin? Il y a des endroits de cure ou d'étrangers qui ont eu une bonne saison en 1915, malgré la guerre. Il sera permis de conjecturer que le nombre des visiteurs ne diminuera pas notablement, qu'il augmentera au contraire pendant la durée de la guerre et des années qui suivront la conclusion de la paix. Par une courte statistique le demandeur devra faire voir que son établissement ou que l'ensemble des établissements du lieu n'ont pas suffi pour loger les étrangers ou qu'un agrandissement appellera une récruescence de la clientèle. On ne pourra pas exiger davantage de lui.

L'autorité cantonale devra examiner ces documents. Elle devra surtout faire établir par les autorités inférieures le degré d'exactitude des allégations du demandeur. Nous croyons qu'après cela le gouvernement pourra donner son préavis en toute connaissance de cause. Il va de soi qu'il est en droit d'exiger du demandeur toutes les explications supplémentaires qu'elle estime nécessaires. Le préavis donné par le Conseil d'Etat est une condition essentielle pour que le Conseil fédéral prenne sa décision. Dans un arrêté, l'autorité fédérale a insisté sur ce point et a renvoyé tout le dossier au gouvernement cantonal afin qu'il remplisse cette condition.

C. Quelles sont les sanctions prévues par l'ordonnance?

Les autorités cantonales sont tenues d'empêcher toutes les constructions visées par l'article 27 de l'ordonnance et ne se trouvant pas au bénéfice de l'autorisation exigée. Elles devront le faire, cas échéant, à l'aide de la police. Le Conseil fédéral peut les obliger à intervenir si elle ne le font pas d'elles-mêmes.

Le propriétaire qui fait procéder à une construction ou une transformation hôtelière prohibée ou qui continue des travaux entrepris ou préparés avant l'entrée en vigueur de l'ordonnance sans avoir obtenu l'autorisation, sera puni d'une amende jusqu'à 20,000 francs. L'ordonnance prévoit une amende jusqu'à la même limite aussi pour celui qui «aura procédé à l'un de ces actes». Faudra-t-il entendre par là l'architecte, le constructeur, le menuisier pratiquant ces travaux? La peine nous semblerait injustifiée et énorme. En tout cas, un architecte ou homme de métier ne pourrait être condamné que s'il a agi dolosivement, en donnant de fausses indications aux autorités requérantes ou en cachant le but des transformations ou des constructions qu'il a entreprises.

Nous avons analysé rapidement les dispositions de l'ordonnance du 2 Novembre 1915, de manière à donner aux hôteliers une vue d'ensemble sur cette matière de la législation et à leur permettre de les comprendre et de trouver le chemin à suivre pour se mettre au bénéfice du sursis.

Les hôteliers ont demandé des mesures protectrices plus larges. Ils y auraient certainement eu droit. Mais ils n'ont obtenu qu'une petite partie de ce qu'ils avaient demandé. Il y a cependant lieu d'espérer que la mesure de sursis pour les dettes hypothécaires unie aux mesures offertes par l'ordonnance du 28 Septembre 1914 permettront à de nombreux hôteliers de traverser la crise actuelle sans sombrer.

Les mesures légales, et surtout des mesures légales destinées à répondre aux nécessités passagères et exclusives d'une certaine classe de citoyens ou d'une certaine industrie, ne réussissent jamais à rendre complètement l'équilibre à une industrie atteinte d'un mal comme c'est le cas malheureusement pour l'hôtellerie. Le remède ne doit pas venir du dehors, mais du dedans même. Une organisation stricte, embrassant toutes les maisons, est une première exigence de guérison, car elle permettra d'établir les mesures efficaces, qui feront de l'hôtellerie suisse ce qu'elle doit être: une des industries principales et des plus florissantes de notre pays.

De l'éducation des clients.

§§. Dans le numéro 18 de la «Revue» un hôtelier nous raconte tous les déboires que lui a fait éprouver la présence dans son établissement de quelques hôtes trop exigeants. Je suis certain que de nombreux hôteliers pourraient raconter des expériences toutes pareilles à celle que nous venons de rappeler. Il est aujourd'hui un fait que ce sont les étrangers qui commandent dans nos hôtels, dans les grands comme dans les petits, bien davantage que le propriétaire ou le gérant lui-même.

Où est la racine de ce mal? Je crois qu'il est dû principalement au manque d'entente et de cohésion, au défaut d'une bonne organisation en ce qui concerne les affaires intérieures entre les hôteliers. Les hôteliers ont un peu éduqué leur clientèle dans ce sens, ils l'ont rendue telle qu'elle est aujourd'hui: sûre d'elle-même, persuadée que les hôteliers dépendent d'elle entièrement, difficile à contenter. Plus on lui offre, plus elle exige. C'est une vieille histoire, pourtant elle est encore vraie et il est bon de la rappeler de temps en temps.

